



## Communiqué de presse de la Municipalité

### Contre la propagation du Covid19, l'obligation du port du masque va être étendue dans les Hauts-de-Seine

**Malakoff, le 7 août 2020** - Depuis le 20 juillet, le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux publics clos. Malgré ces dispositions, l'Agence Régionale de Santé constate une dégradation progressive des indicateurs de propagation du Covid19 à Paris et en petite couronne.

En prévention du risque de retour d'un épisode de crise aiguë, le Préfet des Hauts-de-Seine, en lien avec les Maires, va prendre un arrêté départemental dès la semaine prochaine rendant le port du masque obligatoire dans les espaces ouverts à forte densité de population.

Pour Malakoff, l'obligation concernera les zones suivantes :

- les deux grandes places publiques du 11 novembre et Léo Figuères
- les parties piétonnisées des rues Béranger et Raymond Fassin
- les parties ouvertes des marchés du centre-ville et de Barbusse
- les zones commerciales du 21ter, 28 et 29 bd Stalingrad
- les parcs et jardins publics

Dans cette période de crise pandémique inédite, c'est par la prévention et la solidarité que nous surmonterons cette épreuve. Nous en appelons à la responsabilité de chacun-e pour que ces règles soient strictement respectées et éviter ainsi une reprise des contaminations. Le port du masque et les gestes barrières demeurent nos meilleurs remparts pour nous protéger du virus, notamment les plus fragiles et les plus exposés

Site de la ville de Malakoff : [malakoff.fr](http://malakoff.fr)

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

